

CLOS D'AUDHUYClos d'Audhuy
46700 Lacapelle-cabanacSiret : 804 150 787 00013
APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/02/2025 au 28/02/2025

N° 12 1741032299927 BS LAGARDE_01022025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cotisations-salariales.**MARTINE LAGARDE**

NIR : 2 65 10 46 042 617 61

Emploi : Ouvrier Viticole

Date d'entrée : 22/01/2025

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 9

Mme MARTINE LAGARDE
34 Avenue du Maréchal Bessières
46220 Prayssac

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	12,00	x	140,00	1680,00
Heures supplémentaires/heures complémentaires 1 à 125,00 %	15,00	x	16,00	240,00
Nombre total d'heures			156,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1920,00	x	10,00	192,00
Rémunération totale brute				2112,00
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	2112,00			23,45
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	2112,00	x	0,40	8,45
Sécurité Sociale Plafonnée	2112,00	x	6,90	145,73
Complémentaire T1	2112,00			101,16
Formation	2112,00			1,27
CSG non imposable à l'IR	1857,81	x	6,80	126,33
CSG imposable à l'IR	1857,81	x	2,40	44,59
CSG imposable sur autre rémunération	235,80			21,69
CRDS imposable à l'IR	2093,61	x	0,50	10,47
Total des cotisations et contributions obligatoires				483,14
Exonérations et allègements de cotisations				27,14
Montant net social				1656,00
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1656,00				

Montant net imposable : 1492,75

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 223,97

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 1492,75 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00**Montant net à payer : 1656,00****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 2089,50 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 307,96 €

Date de paiement : .. / .. / ..